

Donc, ce montant serait beaucoup mieux employé si l'on cherchait à améliorer la télédiffusion dans des régions comme la mienne. Si ma région n'est pas desservie par Radio-Canada, elle ne le sera pas mieux avec des montages. Il ne pourrait y avoir intérêt à téléviser les débats que s'ils étaient transmis automatiquement sur un réseau chaque jour à la même heure.

Donc, pourquoi installer des caméras si cela ne doit pas servir à tout le monde? Je pense en particulier à mon coin de pays. Permettez-moi d'expliquer que dans certaines parties de ma circonscription les émissions radio et TV nous viennent d'une autre province. Il s'agit uniquement de stations radio et TV affiliées au réseau de Radio-Canada. Nous ne recevons pas de bulletins météorologiques, ni rien d'autre qui concerne la région. La station Radio-Canada de Halifax a peu de rayonnement et dans la plupart des coins de ma circonscription, elle n'est pas captée.

Je ne suis pas contre la télévision à la Chambre. Je dirai même qu'elle est un des meilleurs procédés de diffusion, car elle permet de voir ce qui se passe. J'ai bien étudié la motion, et je ne pense pas qu'une émission quotidienne fera l'affaire. Il sera toujours loisible à celui qui en aura envie de découper les bobines avant de les envoyer au réseau. S'il s'agit de conserver un compte rendu exact, nous avons toujours le système actuel du hansomard et des bandes magnétiques. S'il s'agit d'éducation, les écoles et les universités ne sont pas encore venues nous demander le hansomard pour mieux comprendre le système parlementaire. Elles n'utiliseront pas plus les bandes vidéo, parce qu'elle n'ont pas le matériel nécessaire pour les passer. Surtout dans ma région.

S'il convient de transmettre les débats des comités et de la Chambre pour assurer plus de valeur à l'information, pourquoi ne pas confier la réalisation de ce projet aux réseaux actuels puisque, comme le prévoit la motion, ce sont eux qui décideront s'ils utiliseront les bandes des débats des comités ou de la Chambre. Ce sont donc eux qui devraient assumer les frais de la réalisation de ce service. Non seulement cette méthode permettrait d'atteindre un grand auditoire, mais elle serait beaucoup moins coûteuse en terme d'immobilisations, de frais d'exploitation puisque les réseaux ne s'intéressent qu'à la transmission de ce qui plaît à la population.

Quiconque voudrait obtenir les textes écrits, pourrait acquérir un exemplaire du hansomard, que l'on devrait d'ailleurs diffuser plus abondamment dans les écoles, les librairies et dans les foyers. Les députés devraient avoir plus de copies du hansomard; peut-être deviendrait-il un livre de chevet.

Je ne vois pas comment la présente résolution informera le public. La tâche quotidienne d'un député exige sa présence à la Chambre des communes, mais il doit participer aux travaux des comités—chose qui n'intéresse peut-être pas un journaliste—et s'occuper des affaires de sa circonscription. Ces deux dernières activités n'intéressent que les électeurs de chaque député.

Selon moi, les députés devront poser pour la télévision et pourtant ils ne seront peut-être jamais vus dans l'ensemble du Canada. Ce sera encore du temps de perdu pour la Chambre des communes. Pensez aux députés qui commentent un même sujet au cours d'un débat. Le Règlement de la Chambre laisse beaucoup à désirer et nous fait perdre bien du temps. Je crois que la transmission des délibérations de la Chambre n'infor-

Radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre

mera pas mieux le public sur la façon dont les décisions sont prises. Celles-ci sont souvent prises en dehors de la Chambre et des comités.

Cependant, une chose que la transmission télévisée pourrait améliorer, c'est le Règlement de la Chambre. Assurément, les Canadiens ne vont pas se contenter pendant longtemps de ce genre de débat.

Je ne m'oppose pas à l'essentiel de la résolution, monsieur l'Orateur. Je me demande cependant si elle est opportune, quels déboursés elle entraînera, et si le grand public est vraiment intéressé. Je me préoccupe également que la Chambre des communes devienne le centre de l'intérêt général et que le cabinet soit responsable devant la Chambre jour après jour.

J'admets que la communication de masse et le rôle accru de l'État dans la vie des citoyens obligent les ministres et autres députés importants à paraître régulièrement à la télévision. Je n'aime pas d'autre part, qu'on se désintéresse de ce qu'on dit à la Chambre et qu'on en parle de moins en moins. Ce que nous voyons ou entendons, c'est ce qui a été répété dans les couloirs ou interprété personnellement par un journaliste.

Je ne m'oppose pas à ce que les délibérations de la Chambre ou des comités soient télévisées, mais elles devraient être transmises intégralement sur un canal réservé à cette fin. Les Canadiens devraient avoir l'occasion de voir intégralement les délibérations de tous les comités. Comme tous les députés le savent, le travail des comités est très important, mais si les délibérations des comités n'étaient pas télévisées en entier, la plupart des gens ne verraient pas la partie des débats qui les intéresse. De fait, j'estime que la communication entre la Chambre et ses électeurs est la principale fonction d'un simple député et qu'elle est essentielle au travail des ministres. J'ai toujours communiqué à mes propres électeurs ce qui se passe à la Chambre et cela a constitué un point central de mon travail pendant mes quelques années à la Chambre.

Sur ce, je signale que la Chambre a beaucoup de travail pratique à accomplir à propos de bills dont l'adoption sera aussi importante à court terme pour le peuple canadien que l'installation éventuelle de matériel de télévision à la Chambre. Il y a par exemple la mesure sur le chômage, les modifications à l'impôt sur le revenu, la mesure sur les droits de l'homme que nous attendons depuis si longtemps.

Bien entendu, je ne voudrais pas que mes préoccupations nuisent à l'expression d'une opinion réfléchie de la Chambre sur une question à propos de laquelle les considérations de partis n'entrent pas en jeu. Je tenais cependant à consigner au compte rendu mes préoccupations au sujet de la façon dont la résolution à l'étude touche ceux que je représente et de l'insuffisance des services de télévision qu'ils reçoivent actuellement. A mon avis, le public ne comprend pas pleinement ce que nous voulons accomplir et j'estime que la plupart des habitants de ma circonscription ne profiteront pas de cette résolution.

● (2040)

[Français]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, le discours que nous venons d'entendre exprime, à mon avis, le dilemme dans lequel se trouvent un grand nombre de députés de la Chambre, face à cette résolution qui touche